

Commune de BURGILLE

BURGILLE - CHAZOY - CORDIRON

Procès verbal de la réunion du CONSEIL MUNICIPAL du 03 juillet 2018

Présents : M. Rémi BOUDAUX, M. Jérôme CAMUS, M. Alain CHARLES, M. Michel CUSSEY, M. Thierry DECOSTERD, M. Christian MARIA, Mme Stéphanie EUSTACHE, M. Guillaume GRUET, M. Michel GRUET, M. Sylvain GUYON, M. Hervé PETIT, Mme Evelyne SAUTOT

Absent excusé : Néant

Absent : Néant

Secrétaire de séance : Mme Stéphanie EUSTACHE

Ouverture de la séance à 19h00

Relevé de décisions

Le Conseil Municipal approuve le compte-rendu de la réunion du 22 mai 2018

1- Demande de subvention aire de jeux :

Le Conseil Municipal, à l'unanimité

- s'engage à réaliser et à financer des travaux d'aménagement d'une aire de jeux pour jeunes enfants, route de Marnay à proximité de la salle de convivialité, à Burgille dont le montant s'élève à 15.000,00 € HT se prononce sur le plan de financement suivant :
 - Fonds libres : 9.500,00 €
 - Emprunts : 0,00 €
 - Subventions Département du Doubs 30 % : 4.500,00 €
 - Subvention CAF : 1.000,00 €
- sollicite en conséquence le soutien financier du Conseil Départemental du Doubs,
- sollicite en conséquence le soutien financier de la CAF,
- demande l'autorisation de commencer les travaux avant l'intervention de la décision attributive de subvention,
- s'engage à réaliser les travaux dans les deux ans à compter de la date de notification de la décision attributive de subvention,
- autorise le Maire à signer tous les documents afférents à ce dossier.

2- Demande de subvention suite aux évènements climatiques réparation eau pluviale et eau usée :

Monsieur GUYON Sylvain ne prend pas part au vote.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité

- s'engage à réaliser et à financer des travaux de réparation des eaux pluviales et eaux usées suite aux évènements climatiques, chemin du Mont à Burgille dont le montant s'élève à 7.346,94 € HT se prononce sur le plan de financement suivant :
 - Fonds libres : 5.142,86 €
 - Emprunts : 0,00 €
 - Subventions de l'Etat 30 % : 2.204,08 €
- sollicite en conséquence le soutien financier de l'Etat,
- demande l'autorisation de commencer les travaux avant l'intervention de la décision attributive de subvention,
- s'engage à réaliser les travaux dans les deux ans à compter de la date de notification de la décision attributive de subvention,
- autorise le Maire à signer tous les documents afférents à ce dossier.

3- Rapport annuel 2016 sur le prix et la qualité du service assainissement :

Le Code Général des Collectivités Territoriales conformément à l'article L2224-5 et au décret du 2 mai 2007 impose de réaliser un rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'assainissement collectif.

Monsieur le Maire présente et commente le rapport annuel d'assainissement collectif pour l'année 2016. Ce rapport est public et permet d'informer les usagers du service.

Après avoir entendu le rapport, à l'unanimité, le Conseil Municipal, adopte le rapport annuel sur le prix et la qualité du service d'assainissement collectif de la commune de BURGILLE pour l'année 2016.

4- Rapport annuel 2017 sur le prix et la qualité du service assainissement :

Le Code Général des Collectivités Territoriales conformément à l'article L2224-5 et au décret du 2 mai 2007 impose de réaliser un rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'assainissement collectif.

Monsieur le Maire présente et commente le rapport annuel d'assainissement collectif pour l'année 2017. Ce rapport est public et permet d'informer les usagers du service.

Après avoir entendu le rapport, à l'unanimité, le Conseil Municipal, adopte le rapport annuel sur le prix et la qualité du service d'assainissement collectif de la commune de BURGILLE pour l'année 2017.

5- Rapport annuel 2017 sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable :

Le Maire présente le rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable de l'année 2017 émis par le Syndicat Intercommunal des Eaux du Val de l'Ognon.

Ce rapport a pour objet d'informer les élus municipaux et les citoyens sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable.

Après présentation de ce rapport, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Adopte le rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable de l'année 2017.

6- Approbation des statuts du SIEVO :

Monsieur le Maire présente les nouveaux statuts proposés par le Syndicat Intercommunal des Eaux du Val de l'Ognon.

Monsieur le Maire donne lecture du projet.

L'exposé du Maire entendu et après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Le Conseil municipal :

- approuve les nouveaux statuts du Syndicat Intercommunal des Eaux du Val de l'Ognon annexés à la présente délibération.

7- Enquête publique projet éolien Lantenne-Vertière, Mercey-le-Grand, Corcondray et Pouilley-Français :

Monsieur le Maire explique que notre commune doit formuler un avis au cours de l'enquête publique portant sur les demandes d'autorisation unique présentées par les sociétés Doubs Ouest Energies 1 et Doubs Ouest Energies 2 pour la création et l'exploitation de deux parcs éoliens sur les communes de Pouilley-Français, Corcondray, Mercey-le-Grand et Lantenne-Vertière. Il présente le dossier transmis par la Préfecture du Doubs.

L'exposé du Maire entendu et après en avoir délibéré, à la majorité, 1 voix contre et 1 abstention, émet un avis favorable à la création et l'exploitation de deux parcs éoliens.

8- Connecteur prélèvement à la source :

Monsieur le Maire fait part que l'Agence Départementale d'Appui aux Territoires (AD@T) propose à ces adhérents un pack « PAS » comprenant

- l'acquisition d'un connecteur Berger Levrault Connect Net Entreprises,
- sa mise en service dans les collectivités par les agents de l'AD@T
- une formation groupée portant sur l'utilisation des connecteurs,
- un accompagnement spécifique en cas de besoin.

Ce pack « PAS » a une validité de 3 années, avec un tarif fixé au départ.

Le connecteur proposé évitera bon nombre d'erreurs relatives au prélèvement à la source mis en place à partir du 01 janvier 2019.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré et à la majorité, 2 voix contre, autorise Monsieur le Maire à signer le bon de commande pour l'acquisition de ce connecteur.

9- Remboursement BCC

Suite au portage financier de BCC permettant d'assurer le bon fonctionnement du 13 juillet. Il y a lieu d'accepter le remboursement de 1.000 € sous forme de don.

10- Subvention association «Les P'tits Loups de Burgille-Chazoy-Cordiron» :

Monsieur le maire fait part d'une demande de subvention émanant de l'association « Les P'tits Loups de Burgille-Chazoy-Cordiron » pour l'organisation du Noël des enfants de la commune.

Après en avoir délibéré et à la majorité, 1 voix contre et 1 abstention, le Conseil Municipal accepte de verser une subvention de 600 €.

11- Questions diverses :

- Au vu des nombreuses plaintes des habitants de Chazoy, quant à la vitesse excessive des automobilistes sur la commune, Mme le Maire Déléguée de Chazoy, va demander à ce que la gendarmerie procède à des contrôles de vitesse.
- Convention de mise à disposition de la salle des fêtes pour les activités annuelles : Une convention de mise à disposition de la salle des fêtes va être établie entre la commune et chaque association. Celle-ci aura pour objet de définir les responsabilités, l'utilisation et le montant annuel de mise à disposition de la salle des fêtes.

Le Maire,
Thierry DECOSTERD

